



Madame Lydie POLFER
Bourgmestre de la Ville de Luxembourg
Hôtel de Ville
Place Guillaume II
L-2090 Luxembourg

Luxembourg, le 19 janvier 2021

Concerne : Question urgente au Collège échevinal – réconduction du contrat illégal de surveillance de l'espace public et projet d'extension de cette surveillance illégale au quartier de Bonnevoie

Madame le Bourgmestre,

En octobre 2020, la Ville de Luxembourg avait conclu un contrat de surveillance de l'espace public dans le quartier de la Gare et dans la Ville-Haute avec la firme GDL Security, contrat qui expire à la fin du mois de janvier 2021. Lors du Conseil communal en date du 7 décembre 2020, les groupes politiques LSAP, déi Lénk et déi gréng ont vivement critiqué cette mesure pour différentes raisons, dont notamment celle de son illégalité.

Dans une lettre à Madame la Ministre de l'Intérieur, dont nous avons adressé copie au Collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville, nous avons réitéré ces reproches et avons appelé Madame la Ministre à intervenir auprès du Collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville de Luxembourg afin qu'il se conforme à la Constitution et à la Loi et qu'il mette fin sans délai à ce contrat. En cas de refus de la part du Collège échevinal, nous avons demandé à Madame la Ministre de suspendre l'exécution de ce contrat en vertu de l'article 104 de la loi communale et d'en mettre en œuvre l'annulation via un arrêté grand-ducal, en vertu de l'article 103 de la loi communale.

Le 7 janvier 2021, Monsieur l'Échevin Laurent Mosar a été cité par RTL dans un reportage sur une éventuelle réforme de la loi de 2002 sur les sociétés privées de gardiennage. Dans ce reportage, l'échevin de la Ville a salué ce projet de réforme, qui doit clarifier les compétences et les limites d'action des sociétés en question, notamment en matière de surveillance de l'espace public. Suivant le Ministre compétent, Monsieur Henri Kox, celle-ci restera l'apanage exclusif de la Police grand-ducale. Nonobstant ceci, Monsieur l'Échevin Mosar a déclaré dans ce même reportage qu'une évaluation de la mesure de surveillance de la Ville serait prévue et il a avancé que non seulement il n'exclurait pas la prolongation du contrat de surveillance de l'espace public dans le quartier de la Gare et dans la Ville-Haute, mais encore qu'un élargissement de la mesure de surveillance vers le quartier de Bonnevoie pourrait également avoir lieu.

Dans une autre émission radio sur RTL en date du 15 janvier dernier, Madame le Bourgmestre a fait entendre que les agents de sécurité privés auraient à plusieurs reprises aidé des policiers en difficulté lors d'une arrestation et elle a déclaré que depuis la mi-décembre, il y aurait davantage de patrouilles de policiers dans le quartier de la Gare.

Suite à ces faits et en application de l'article 9 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, nous souhaitons soumettre les questions suivantes au Collège échevinal :

- Qu'est-ce qui motive le Collège échevinal à vouloir continuer et même élargir vers le quartier de Bonnevoie une mesure clairement illégale selon les lois en vigueur ? Madame le Bourgmestre et Monsieur l'Échevin Mosar reviennent constamment sur un écho positif de la part d'une partie de la population et ils mettent en avant une évaluation de la mesure en question pour décider des suites à donner. En quoi l'action du Collège échevinal se base-t-elle alors sur l'opinion publique plutôt que sur les textes de loi ?
- Par ses déclarations sur RTL en date du 15 janvier, mentionnées ci-dessus, Madame le Bourgmestre a-t-elle voulu insinuer que la Police grand-ducale aurait parfois été tributaire des agents de sécurité privés pour faire une arrestation et que la concurrence avec les agents de sécurité privés ait poussé la Police grand-ducale à s'engager davantage ?
- Les médias ont rapporté une entrevue prévue avec Madame la Ministre de l'Intérieur. Si cette rencontre a déjà eu lieu, quel en a été le résultat ? Les responsables de la Ville de Luxembourg vont-ils tenir compte des conclusions de cette réunion ? Si cette réunion n'a pas eu lieu, pour quelles raisons les responsables de la Ville ne vont-ils pas en attendre l'issue ?
- Au-delà de la présente question urgente, nous réitérons un certain nombre de points figurant dans notre question urgente du 7 décembre dernier auxquels nous n'avions pas reçu de réponse:
 - A qui la société de sécurité privée doit-elle rendre rapport suivant le cahier des charges ? En tant que conseillers communaux, nous demandons à être informés de ces rapports.
 - Quel rôle jouent les chiens qui accompagnent les agents de sécurité privés ?
 - Le Collège échevinal a-t-il consulté les acteurs sociaux du terrain et quelles en ont été les conclusions ?

En vous remerciant d'avance et dans l'espoir d'obtenir des réponses claires à nos questions, nous vous prions agréer, Madame le Bourgmestre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Cathy Fayot
Conseillère communale
LSAP

Guy Foetz
Conseiller communal
déi Lénk

Christa Brömmel
Conseillère communale
déi gréng